

5^{ème} CONCOURS INTERNATIONAL DE PLAIDOIRIES

POUR LES DROITS DE L'HOMME

Mercredi 6 décembre – Palais de Justice - Nouakchott

MOT D'OUVERTURE

M. le représentant du Ministre,

M le Procureur général

MM les Présidents

M. les Bâtonniers,

M. le Doyen

Mesdames et Messieurs les membres du jury,

Mesdames et messieurs les avocats,

Chers collègues, invités, chers amis,

Vous me permettez une brève introduction avec une référence au passé mais qui nous renvoie à notre actualité.

Au début des années 1980, alors qu'un débat très violent faisait rage en France , vous vous en souvenez, autour de la question de l'abolition de la peine de mort, deux sujets du baccalauréat de philosophie sont tombés dans une même académie. Le premier sujet était « l'homme a-t-il le droit de punir l'homme ? » et le second « peut-on défendre l'indéfendable ». ? Les réflexions devaient porter avant tout autour de l'opposition entre la loi divine/naturelle et la loi conventionnelle des hommes. Voir le cas bien connu d'Antignone. Mais dans le contexte sociétal de l'époque- un contexte très violent, de division de la société française- les élèves avaient presque exclusivement centré leurs dissertations sur l'opposition entre ceux qui jugent et sanctionnent au nom de la loi, et ceux qui défendent. On opposait une sorte de devoir absolu des uns, celui de sanctionner (les magistrats, les juges), et une sorte de droit absolu des autres (les avocats) celui de défendre.

Heureusement, le débat en France est aujourd'hui dépassionné, je le crois du moins, et on considère mieux la Justice dans sa globalité, à savoir que ses acteurs, s'ils doivent bien sûr se porter la contradiction, ne sont plus dans des rôles irréconciliables et visent ensemble à un double objectif, prendre en compte l'intérêt collectif, celui de la société, mais aussi la défense du droit des individus.

En trente ans en France, la Justice et la perception de la Justice ont donc profondément évolué.

Dans ce contexte, la France est heureuse de pouvoir apporter sa modeste contribution à l'évolution de la Justice **également** à l'extérieur de ses frontières, comme avec l'organisation de ce concours qui réunit aujourd'hui des avocats de huit pays.

Puisque ce sont les avocats qui sont plus particulièrement à l'honneur aujourd'hui, permettez-moi deux mots à leur égard. La profession d'avocat est souvent la plus médiatisée et parfois la plus crainte. Qu'il soit défenseur des pauvres ou des riches, des sans-voix comme des puissants, l'Avocat est souvent le dernier rempart contre l'injustice. Il est le symbole de la préservation de la liberté et du droit de chacun de bénéficier d'un procès équitable.

Critiqué par les pouvoirs publics pour son indépendance, décrié par le client pour qui il n'a pu gagner le procès, encore parfois incompris par les citoyens lorsqu'il doit défendre ce qu'on peut penser être l'indéfendable, l'Avocat exerce une profession finalement mal connue.

Ce cinquième concours de plaidoiries en Mauritanie, qui va se dérouler aujourd'hui au Palais de Justice de Nouakchott – et je saisis l'occasion pour remercier les autorités mauritaniennes d'avoir accepté de mettre à disposition ce lieu -, va être l'occasion de mieux faire connaître ce métier et de le mettre en valeur. Les huit candidats ici présents vont s'affronter en arabe ou en français, à travers l'exercice de leur art et de leur éloquence. Art oratoire, art de convaincre.

Mauritanien, mais aussi Français, Tchadiens, Palestiniens, Tunisiens et Congolais, ces huit avocats devront plaider devant vous une affaire réelle relevant des atteintes aux Droits de l'Homme. En effet, l'avocat tient une place particulière dans la défense des droits fondamentaux. Et vous connaissez tous l'attachement de la France à ces valeurs.

C'est pour cela que la France a décidé, pour la cinquième année consécutive, de soutenir cette initiative, lancée conjointement par l'Ordre National des Avocats Mauritaniens et l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix de Caen en France, afin que chacun soit sensibilisé sur les grands principes et les garanties qu'apportent un procès équitable, à travers le rôle fondamental que joue l'avocat pour le respect des Droits de l'Homme, de la règle de droit en général, et surtout du droit de tout à chacun d'être défendu.

A travers le service de coopération de l'Ambassade et l'Agence française de Développement, la France développe et appuie en faveur du Ministère de la Justice, à destination des différents acteurs du monde judiciaire - que ce soit les magistrats, les avocats, les greffiers ou encore les défenseurs des droits – une diversité d'actions vers une plus grande professionnalisation de leur métier et de leur action. A cet égard, je citerai la présence d'un magistrat mauritanien à l'Ecole nationale de la Magistrature de Bordeaux qui a brillamment réussi le concours, la formation de magistrats mauritaniens en langue française, la formation de magistrats, d'avocats ou défenseurs des droits à la documentation des cas de violation des droits humains, etc...

Les meilleures plaidoiries seront récompensées par le jury international ici présent, que je salue.

Je souhaite bonne chance à nos huit candidats, que leurs plaidoiries soient brillantes et que le meilleur gagne.

Je vous remercie./.